

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du Jeudi 05 Juillet 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum: 64

Membres présents : 78

Pouvoirs : 20

Membres votants : 98

Date de la convocation : 29/06/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi cinq juillet à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur PETIT Eric, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DROUIN Colette, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur HEUTTE Yvon, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur CHOPIN Frédéric, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MABIRE Dominique, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame VAN DEN DRIESCCHE Agnès, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur AUBRY Bernard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur VALLEE Jean-Michel.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAPPELLE Hubert, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur

DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur DUVAL Yves, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GOBRON François, Madame GUITTON Sylvie, Madame HESSE Francine, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MECHOUD Alain, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MONTHULE Julie, Madame PETIT Danièle, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PRIVE Bruno, Monsieur VAN DEN DRIESEN André, Madame VARANGLE Ingrid.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BAISSÉ Christian pouvoir à Monsieur LECOQ Didier, Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur BETOURNE Dominique pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur CHAUVIN Pierre pouvoir à Monsieur DELAMARE Roger, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur GROULT Daniel, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur LAIGNEL Daniel pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur BARON Marc, Madame LEROUGE Valérie pouvoir à Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur MADELON Jean-Louis pouvoir à Madame VAN DEN DRIESEN Agnès, Monsieur MALHERBE Yannick pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MONTIER Jean-Noël pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur VAMPA Marc pouvoir à Monsieur KIFFER Daniel, Madame VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur WEBER Claude pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur WIRTON Philippe pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues.

Délibération n° 163/2018 : Adoption des orientations générales et des axes politiques du projet de territoire.

Officiellement lancée le 11 janvier 2018, en réunion de bureau communautaire, la démarche d'élaboration du projet de territoire a fait l'objet de restitutions régulières lors des séances du conseil communautaire.

Le calendrier des 5 séminaires territorialisés, des 3 séminaires thématiques a ainsi fait l'objet d'une communication partagée en amont, de comptes-rendus au « fil de l'eau » tout au long du premier semestre de cette année. La presse radio et écrite était informée de ces réunions et des enjeux poursuivis et s'en est fait l'écho.

Les commissions du conseil communautaire ont également répondu à ce qu'on attendait d'elles et ont été de véritables forces de propositions dans le domaine économique, agricole, environnemental, culturel, sportif, patrimonial...

Le Centre Intercommunal d'action sociale, a lancé plus récemment sa réflexion en vue de l'établissement d'un projet social qui s'inscrit bien entendu dans la démarche générale et collective du projet de territoire. Un séminaire a lancé la démarche le 17 mai 2018.

Dans le même temps, le directeur général des services rencontrait, in situ, les Maires¹ du territoire pour compléter par des entretiens individuels, la démarche de réflexion participative.

Le personnel intercommunal a également été invité à 3 séminaires de travail en vue d'élaborer un « projet d'administration » et de faire des propositions sur sa vision du territoire. L'organisation s'est également préparée à la mise en œuvre du projet sur la base de valeurs de « confiance, proximité et

¹ Accompagnés d'élus parfois

enthousiasme ». Il a été projeté la construction pour le deuxième semestre d'un programme pluriannuel d'investissement, d'un plan de trésorerie dynamique et de tableaux de bord.

Les consultations en vue de l'édition d'un journal d'information « *Terres de Cœur* », du site Internet adossé à cette communication ont été menées, et les conditions sont réunies pour une information des habitants.

Enfin, un forum « *citoyen* » a permis à plus de 1 000 personnes de participer à la démarche.

Même si l'intérêt de la démarche, sa qualité et sa réussite ne se mesurent pas à l'aulne d'un quantitatif, ce sont plus de 2 000 participants qui ont ainsi pu, entendre, comprendre, exprimer leur avis dans la mise en œuvre de cette volonté politique commune, remarquable tant par la méthode, la temporalité et le portage politique qui en a été la « *fibre* ».

« *Il n'existe pas d'impératif légal à l'élaboration d'un projet de territoire. Sa démarche de construction demeure entièrement volontaire, les communautés ne sont pas soumises à l'obligation de se doter d'un tel document et le Code général des collectivités territoriales reste évasif à ce sujet.* »²

Un choix a été fait, au regard des calendriers parallèles d'élaboration du projet de territoire et de contrat de territoire de recenser, sous une base de données, l'ensemble des idées, envies, projets, fiches-actions, quel que soit leur stade d'avancement, de chiffrage et de programmation. Cette base de données se veut ouverte, à l'image d'un territoire vivant dont les projets peuvent évoluer, s'enrichir, se nourrir les uns des autres.

Il est donc PROPOSE, après présentation commentée du document annexé, de DEBATTRE des orientations générales et des axes politiques du projet de territoire, puis de le VOTER.

Résultats du vote : ADOpte à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
78	20	98	14	84	5	79

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180705-163_2018-DE

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/08/2018

² Extrait : les projets de territoires des communautés : enjeux et pratiques observées – Publication ADCF et Caisse des Dépôts – mars 2015